

Hausse de la dépense de protection de l'environnement en 2010, mais baisse des investissements



La dépense liée aux activités de protection de l'environnement atteint près de 46 milliards d'euros en 2010, en hausse de 3,1 %, malgré une baisse des investissements (1,5 %). Le rythme de progression de cette dépense, qui avait ralenti en 2009, reprend, mais reste cependant moins soutenu qu'entre les années 2000 et 2008, où la progression annuelle dépassait 5,3 %. La dynamique de la dépense de protection de l'environnement suit celle du produit intérieur brut à prix courants, dont la croissance, interrompue en 2009, reprend en 2010 (2,7 %). Le retournement de tendance observé l'an passé pour les investissements dans les domaines de la protection de l'environnement se confirme et le recul amorcé en 2009 se poursuit (baisse de 1,5 % en 2010). À l'exception des dépenses de gestion des eaux usées et de lutte contre le bruit, les dépenses des différents domaines de protection de l'environnement et notamment celles de gestion des déchets augmentent. Les entreprises supportent toujours la plus grande part relative de la dépense totale (36,4 %), mais la part des ménages augmente.

Auteurs du document : BALMAND S., SOES

Obtenir le document : [ONEMA](#)

Diffuseur des métadonnées : ONEMA

Mots clés : ECONOMIE, DEPENSES, PROTECTION, ENVIRONNEMENT, ASSAINISSEMENT

Thème (issu du Text Mining) : ENVIRONNEMENT

Date : 2012-08-01

Type de ressource : Synthèse

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : 2012.B025

Source : Synthèse. Le point sur, (132). 4p.

Langue : Français

Droits d'utilisation : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr>

Accéder à la notice source : <http://www.eaufrance.fr/spip.php?article=953>

Télécharger les documents : http://oai.afbiodiversite.fr/cindocoai/download/PUBLI/15/1/2012_B025.pdf_2036Ko

Emprise nationale : FXX

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/hausse-de-la-dépense-de-protection-de-l-environnement-en-2010-mais-baisse-des-investissements0>

Evaluer cette notice: